



UNE SEMAINE EN HAÏTI

L'hebdomadaire du Collectif Haïti de France

Une rédaction d'Alterpresse ... avec le soutien de la Fokal

N°1447

22 juin 2020

- **Nouvelle rareté de produits pétroliers, multiplication de décrets... de nouvelles crises en perspective**
- **La POHDH réclame justice pour des paysans expropriés de leurs terres par le régime au pouvoir**
- **L'insécurité complique la lutte des autorités sanitaires contre le Covid-19 dans le Nord d'Haïti**
- **Environnement : Appel à l'aide en faveur de plus de 60 communes affectées par la sécheresse**

>> Nouvelle rareté de produits pétroliers, multiplication de décrets... de nouvelles crises en perspective

Depuis une semaine, les agents économiques éprouvent des difficultés à s'approvisionner en produits pétroliers sur le marché national et les spéculations vont bon train. Malgré les promesses du gouvernement de facto du 4 mars 2020, les stations de distribution n'approvisionnent plus les consommateurs. L'absence d'une structure pour gérer ce dossier constitue une négligence de la part de l'État. Les autorités n'ont pas réussi à passer la commande à temps. Méhu Changeux, le coordonnateur de l'Association des propriétaires et chauffeurs d'Haïti (APCH) explique qu'en plus, elles ne paient pas les frais des commandes. L'APCH recommande de mettre en place une commission mixte, composée de représentants de l'État, des distributeurs de produits pétroliers ainsi que des consommatrices et consommateurs, pour contrôler et gérer le problème de la distribution des produits pétroliers sur le territoire national. Un appel à la grève générale est lancé, pour les 22 et 23 juin par plusieurs organisations syndicales et politiques pour protester contre la situation globale, dénoncer le laxisme inacceptable de l'État, entre autres. La rareté récurrente des produits pétroliers, la cherté de la vie, le pouvoir d'achat inexistant, la décapitalisation de la population, l'insécurité, le chômage, la corruption, traduisent la vulnérabilité de la population. Ce sont des indicateurs identifiés par les syndicalistes pour projeter la mobilisation de la semaine prochaine. Les citoyens seraient très irresponsables s'ils ne se révoltent pas contre cette situation, sous prétexte de la crise de Covid-19,

estiment-ils. D'ici la fin du mois d'octobre, le gouvernement menace de réprimer toute personne qui n'aurait pas sa carte d'identification nationale unique. La production de cette carte, par une firme allemande dénommée « Dermalog », est dénoncée, depuis 2019, par différents organismes de droits humains, qui la qualifient d'illégale. A deux reprises, la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif n'a pas validé la proposition de contrat avec la firme Dermalog. La population a ignoré les délais accordés, fin 2019 et mars 2020, pour l'obtention de ladite carte. En plus de plusieurs décrets restrictifs, l'équipe au pouvoir projette d'établir unilatéralement une nouvelle Constitution. [Des consultations sont annoncées, immédiatement après le souhait exprimé cette semaine par le Bureau intégré des Nations unies \(BINUH\) en faveur d'« une réforme constitutionnelle pour relancer le pays ».](#) « Une réforme constitutionnelle profonde permettrait de remédier aux défaillances du système de gouvernance actuel et de créer des conditions plus propices à la stabilité institutionnelle, à la bonne gouvernance et au respect de l'état de droit ». « La communauté internationale entreprend, en sous-main, des manœuvres pour conforter la présence du Bureau intégré des Nations unies en Haïti », [la veille d'une évaluation, à la mi-février 2020, de cette « mission politique spéciale » par le Conseil de sécurité de l'ONU, avaient averti des sources informées en début d'année.](#)

>> **La POHDH réclame justice pour des paysans expropriés de leurs terres par le régime au pouvoir**

L'un des derniers cas de préoccupation est l'intervention d'un coordonnateur d'un conseil d'administration de section communale, le 17 juin, à Saint-Michel de l'Attalaye (l'Artibonite), sur un terrain appartenant depuis plusieurs années à la *Solidarite fanm ayisyèn* (SOFA), sous prétexte de la mise en œuvre d'un projet. « Depuis son arrivée au pouvoir, en 2011, avec le président Joseph Michel Martelly, le régime *tèt kale* ne cesse de persécuter les paysans. Dans le département du Nord-Est, particulièrement à Trou-du-Nord, de hauts placés du pouvoir ont poussé plus de 800 familles à abandonner leurs terres pour établir Agritrans S.A. » (une entreprise de Jovenel Moïse). Cette situation s'est renforcée depuis la présidence de Jovenel Moïse. Chaque jour, des paysannes et paysans lancent des cris d'alarme contre de hauts responsables politiques qui les dépossèdent de leurs terrains, notamment dans les départements du Nord, du Nord-Est, du Nord-Ouest et du Sud, [rapporte la Plateforme des organisations haïtiennes des droits humains \(POHDH\), citant les témoignages d'organisations paysannes](#). Depuis le mois de janvier 2020, plusieurs organisations qui travaillent sur la question de la sécurité alimentaire, dont l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et la Coordination nationale pour la sécurité alimentaire (CNSA), ont annoncé que plus de 4,1 millions de personnes sont sous la menace d'insécurité alimentaire en Haïti. Dans ce contexte de crise sanitaire, où tous les pays ferment leurs frontières, le gouvernement devrait en profiter pour relancer l'agriculture du pays, en aidant les paysannes et paysans à trouver des terres pour travailler, des semences, des outils et de bons accompagnements techniques. La Plateforme s'étonne de voir que des instances, créées pour gérer les problèmes de conflits terriens dans le pays, et des autorités judiciaires ont gardé le silence sur les actes d'abus commis contre des paysannes et paysans. « En ce sens, les amis du pouvoir *tèt kale* n'ont nul droit de profiter de leurs relations ou de leurs fonctions au niveau de l'État, pour persécuter les paysans sur les terres qu'ils cultivent ». La Plateforme demande à l'État de mettre un frein à ce phénomène, de rétablir les victimes dans leurs droits, de réparer et d'indemniser tous les propriétaires, particulièrement ceux provenant du Nord, du Nord-Est, du Nord-Ouest, et du Sud. Les autorités ont l'obligation de garantir le droit de chaque citoyenne et de chaque citoyen, comme le prévoit la loi mère et d'autres outils internationaux ratifiés par Haïti, en plus de la déclaration adoptée aux Nations unies, le 17 décembre 2018, sur les droits des paysans.

>> **L'insécurité complique la lutte des autorités sanitaires contre le Covid-19, dans le Nord d'Haïti**

Selon Esaïl Lefranc, un des membres du conseil municipal du Cap-Haïtien, qui intervenait le 16 juin, à l'émission *FwoteLide* sur AlterRadio, le Ministère de la santé publique et de la population (MSPP) et les autorités locales ont mis en place un plan qui consistait à monter des comités de quartiers, composés d'infirmières qualifiées et de médecins, dont la tâche était de placer en quarantaine les personnes suspectées d'être contaminées au Covid-19, en attente de leurs tests. Ce plan de sécurité sanitaire n'a pas pu se mettre en place totalement car plusieurs gangs ont envahi le quartier de Shada 2, près du centre-ville du Cap-Haïtien. Ils sont impliqués dans des actes de vols et de meurtres. Un agent de l'Unité départementale de maintien d'ordre (UDMO), Joseph Larousse, a même été tué le mercredi 10 juin, à Shada 2, lors d'affrontements avec ces gangs. Son corps, retenu pendant toute la journée, a été retrouvé le lendemain sur la route de l'aéroport du Cap-Haïtien, rapporte Esaïl Lefranc. Depuis plus d'un mois, ces gangs armés se sont lancés dans des actes de kidnapping et de vols de véhicules de transports de marchandises.

>> **Environnement : Appel à l'aide en faveur de plus de 60 communes affectées par la sécheresse**

Une dizaine d'organisations écologiques appellent à une intervention urgente de l'État et de ses partenaires car les départements du Nord-Ouest, du Nord-Est, du Sud-Est, des Nippes et de la Grande Anse, de l'Artibonite et du Plateau Central sont les plus touchés par la sécheresse, récurrente de décembre 2019 à avril 2020. Dans plusieurs de ces communes, les exploitantes et exploitants agricoles ont perdu toutes leurs cultures et semences de haricots, durant ces quatre derniers mois. Jusqu'à aujourd'hui, aucun accompagnement n'est fourni par l'État aux paysans. [« Haïti est devenu le pays le plus fragile par rapport à la crise de famine et de santé publique liées à la pandémie de Covid-19 », selon ces organisations très préoccupées par cette situation.](#)